

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Julien AUBERT Député de Vaucluse

Claude MELQUIOR Député suppléant

Réf: JA/GI/Données-de-santé

Monsieur Olivier VÉRAN

Ministre des Solidarités et de la Santé 14 Avenue Duquesne 75350 Paris

Paris, le 11 juin 2020

Monsieur le Ministre,

Par le présent courrier nous souhaitons attirer votre attention sur un sujet d'une très grande gravité concernant les données de santé des Français.

Alors que l'application « StopCovid » est désormais accessible au téléchargement, et qu'un certain nombre de nos compatriotes l'ont déjà installée, des doutes importants persistent sur le respect de la vie privée des personnes utilisant cette application et sur la traçabilité des données qui sont collectées.

En effet, des informaticiens ayant analysé le code de l'application relèvent que le système de captcha utilisé par celle-ci pour vérifier qu'elle est employée par une personne physique et non un robot, appartiendrait à Google. Ceci permettrait notamment au géant numérique de collecter l'adresse IP des portables concernés.

À ce sujet d'ailleurs la CNIL, dans sa délibération n° 2020-056 du 25 mai 2020 portant avis sur un projet de décret relatif à l'application mobile dénommée « StopCovid » : « prend acte de ce que le ministère prévoit d'avoir recours à un « captcha » lors de l'initialisation de l'application, afin de vérifier que celle-ci est bien utilisée par une personne physique. Elle relève que le captcha envisagé repose, dans un premier temps, sur l'utilisation d'un service assuré par un tiers. La Commission constate que le recours à ce service est susceptible d'entraîner la collecte de données personnelles non prévues dans le décret, des transferts de données hors de l'Union européenne, ainsi que des opérations de lecture/écriture qui nécessiteraient un consentement de l'utilisateur. »



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Monsieur le Ministre, vous nous aviez assuré lors de l'examen du projet de loi prorogeant l'état d'urgence le vendredi 8 mai que les données de cette application seraient hébergées en France. La CNIL affirme pourtant clairement que des transferts pourraient avoir lieu hors de l'Union européenne. Qu'en est-il réellement ? Pouvez-vous affirmer aujourd'hui clairement qu'aucune donnée collectée par cette application ne fera l'objet d'un transfert vers un autre État ? Dans le cas contraire, comptez-vous prendre des mesures correctrices pour faire cesser ce risque ?

Ceci nous amène à vous interroger sur un autre projet, d'une ampleur bien plus vaste, et qui menace plus directement encore les données personnelles des Français.

En mars 2018 le président de la République a annoncé le lancement du projet « Health Data Hub » ou « Plateforme des Données de Santé ». Ce projet, consistant en une vaste plateforme numérique visant à croiser l'ensemble des données de santé disponibles en France, notamment dans le but de faciliter la recherche, a été mis en place par un arrêté du 29 novembre 2019 qui confie sa gestion à un groupement d'intérêt public.

Cette plateforme suscite de grandes inquiétudes. Elle vise en effet à rassembler des données qui sont extrêmement sensibles. À ce titre, et compte tenu du caractère particulier de ces données concernant nos compatriotes, il serait plus que souhaitable que celles-ci soient hébergées par une entreprise nationale. Pourtant, c'est le géant américain Microsoft, plus précisément sa plate-forme applicative en nuage Microsoft Azure, qui a été choisie pour réaliser cet hébergement.

Ce choix n'est évidemment pas sans conséquences en termes de souveraineté sur ces données. En étant hébergées par une entreprise américaine, celles-ci sont susceptibles de faire l'objet d'une communication aux autorités américaines, sur le fondement du *Cloud Act* de 2018.

Aussi, pouvez-vous nous préciser, Monsieur le Ministre, dans quelles conditions, selon quelle procédure et pour quelles raisons Microsoft Azure a été choisie pour héberger les données de cette plateforme? Pourquoi avoir préféré cet acteur américain, alors que nous disposons d'une entreprise française, OVHCloud, qui officie dans le même domaine?

Au Sénat il y a deux semaines, le Secrétaire d'État en charge du Numérique, Monsieur Cédric O, a invoqué le fait que les services européens de « cloud » avaient trop de retard sur plusieurs services pour pouvoir proposer cette solution d'hébergement. Si tel est réellement le cas, Monsieur le Ministre, pourquoi se précipiter en livrant nos données à un géant américain, plutôt que d'accompagner nos entreprises et leur laisser quelques mois pour rattraper ce retard ?

Ceci est d'autant plus incompréhensible que, la semaine dernière, la France et l'Allemagne ont annoncé le lancement d'un grand consortium « Gaia-X », rassemblant les principaux acteurs français et allemands du « cloud » et dont les travaux de R&D doivent aboutir début 2021 à une première place de marché de services cloud. Pourquoi, Monsieur le Ministre, ne pas profiter de cet « Airbus du cloud » pour la plateforme de données de santé ?



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Il y a véritablement lieu de s'inquiéter, compte tenu du caractère très confidentiel des données compilées par cette plateforme. À titre d'exemple, il est prévu que les données des « brigades d'anges gardiens », chargées de pister les personnes testées positives et leurs contacts, ou encore les prélèvements de laboratoires remontent sur cette plateforme. Monsieur le Ministre, dans ces conditions comment entendez-vous protéger ces données et préserver la confidentialité de nos compatriotes ?

Confiants dans l'attention que vous porterez à cette requête sur ce sujet très grave, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Julien AUBERT

Se joignent également à ce courrier :

- Thibault BAZIN, député de Meurthe-et-Moselle
- Valérie BOYER, député des Bouches-du-Rhône
- Xavier BRETON, député de l'Ain
- Bernard BROCHAND, député des Alpes-Maritimes
- Alain DUFAUT, sénateur de Vaucluse
- Bernard FOURNIER, sénateur de la Loire
- Philippe GOSSELIN, député de la Manche
- Sébastien MEURANT, sénateur du Val-d'Oise
- Bérengère POLETTI, député des Ardennes
- René-Paul SAVARY, sénateur de la Marne
- Guy TEISSIER, député des Bouches-du-Rhône

Copie : Commission nationale de l'informatique et des libertés